

Notre énergie

Transition / Territoires / Solidarité

LA REVUE DU CLER - RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Entreprendre la transition

Le rôle des petites, moyennes et grandes entreprises

ACT, une méthode
pour évaluer
les grandes
entreprises

Dans la Manche,
Les 7 Vents défrichent
et catalysent
les projets durables

Rozo accompagne
les industriels
dans leur gestion
énergétique

Des entreprises engagées

JEAN-BAPTISTE LEBRUN

DIRECTEUR DU CLER,
RÉSEAU POUR LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Pour ce numéro 125 de la revue *Notre énergie*, découvrons la force de l'engagement et les initiatives lancées par de puissants vecteurs de la transition énergétique : les entreprises !

Oui, les enjeux de la transition énergétique sont essentiels pour les entreprises françaises et européennes. Participer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, développer des approches innovantes, dynamiser l'emploi, favoriser les solutions bas-carbone... Les défis à relever sont de taille et nombreux ! Ici ou là, au cœur des territoires, et à la lumière des différents exemples et bonnes pratiques partagés dans ce numéro, les entreprises s'engagent et se posent en acteurs incontournables de la transition énergétique.

L'énergie, de sa gestion à la maîtrise de sa consommation, constitue un poste clé dans le fonctionnement d'une entreprise. Personne n'y échappe car elle permet de faire tourner la boutique, tant dans les procédures individuelles, collectives ou industrielles. Elle constitue également un important levier de compétitivité, à mettre en phase avec les attentes sociétales vers des modèles plus durables. Ce numéro ouvre des pistes de réflexion très concrètes pour inspirer, encourager, expliquer et entreprendre la transition énergétique !

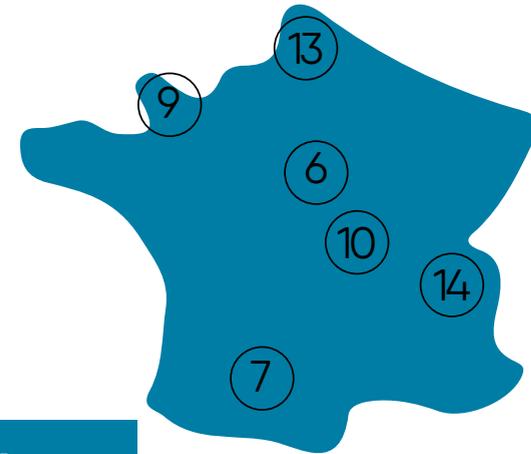
NOTRE ÉNERGIE :
édité par le CLER
mundo-m
47 avenue Pasteur
93100 Montreuil
info@cler.org
www.cler.org

Directeur de la publication : Jean-Baptiste Lebrun **Rédactrice en chef :** Cynthia Kari **Ont participé à ce numéro :** Claire Baudiffier, Cynthia Kari, Jennifer Lavallé, Jean-Baptiste Lebrun, Claire Le Nestour
Édition : Claire Baudiffier **Création & réalisation graphique :** Audrey Elbaz **Photo de couverture :** Shutterstock **INSS :** 2679-2079



Le rôle des entreprises pour accélérer la transition énergétique

Les entreprises sont au cœur de la mise en œuvre de la transition énergétique. Elles impulsent une dynamique économique, sociale et environnementale dans les territoires. Leur engagement et leurs initiatives sont essentiels pour faciliter l'accélération de cette transition. Quels sont les enjeux en présence ? Avec quels acteurs de terrain nouer des relations de confiance ? Quelles démarches valoriser ? Dans quel cadre réglementaire évoluer ? Ce numéro de *Notre énergie* donne la parole aux acteurs économiques qui s'approprient ces enjeux. Mieux encore, ils donnent à la transition énergétique un coup d'accélérateur pour la mettre en place dans l'Hexagone et la faire évoluer.



4 FRANCE
« Pas de transition énergétique sans les entreprises »

ENTRETIEN AVEC FANÉLIE CARREY-CONTE, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE D'ENERCOOP

6 LOIRET
Près d'Orléans, l'énergie verte se conjugue avec l'emploi local

7 HAUTE-GARONNE
Organic Vallée, bientôt un laboratoire de l'économie circulaire ?

8 FRANCE
ACT, une méthode pour évaluer les entreprises

9 MANCHE
En coopérative, Les 7 Vents défrichent plus vite

10 NIÈVRE
Une expérimentation dans les territoires pour lutter contre le chômage de longue durée

12 FRANCE
Rozo accompagne les industriels dans leur gestion énergétique

13 PAS-DE-CALAIS
Chrysalide, une couveuse d'entreprises qui favorise l'emploi en milieu rural

14 RHÔNE
Mieux mobiliser les acteurs de la transaction immobilière

+
16 Tribunes

18 Actualités

22 Boîte à outils

FANÉLIE CARREY-CONTE

« Pas de transition énergétique sans les entreprises »



Pour la secrétaire générale d'Enercoop, la transition doit se réaliser en coopération, avec les citoyens, bien sûr, mais aussi avec les entreprises de toutes tailles, dans un fonctionnement démocratique.

Enercoop existe depuis quatorze ans. À quoi ressemble la coopérative aujourd'hui ?

C'est une coopérative nationale, avec 10 coopératives locales, 180 salariés et 45 000 sociétaires. Nous prévoyons 64,5 millions d'euros de chiffre d'affaires pour 2019, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2018. L'intuition qui a présidé à la création d'Enercoop se confirme jour après jour. Notre promesse de fournir une énergie 100 % renouvelable et coopérative

en s'appuyant sur le scénario Négawatt prend tout son sens avec la mobilisation autour des enjeux climatiques. Nous sommes le seul fournisseur d'électricité national sous statut coopératif. Nous défendons une vision de la société fondée sur une réappropriation citoyenne et démocratique de la transition énergétique. Dans nos coopératives, nous avons des consommateurs, des producteurs d'énergies,

des salariés, des ONG, des collectivités... Toutes les parties prenantes de la chaîne sont réunies.

Qui sont vos clients aujourd'hui ?

Nous avons une majorité de particuliers, mais la part de professionnels et de collectivités augmente. 8 000 professionnels ont aussi choisi Enercoop. Ce sont des entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), mais pas seulement. Le groupe Eram vient de devenir client pour son siège administratif, deux de ses sites de production, sept entrepôts logistiques et un magasin. Des festivals, comme celui d'Avignon, ont aussi souscrit. Côté collectivités locales, elles sont aujourd'hui une centaine. Il y en a de toutes tailles, de la petite commune aux régions, en passant par des communautés d'agglomération.

Vos tarifs sont 15 % supérieurs à ceux d'EDF qui détient plus de 80 % du marché. Est-ce un frein ?

Non, car le nombre de clients est en augmentation continue. Notre choix tarifaire n'est pas anodin et il est assumé. Nous avons fait le choix d'un tarif plus cher, qui

permet de développer et accélérer la transition énergétique en soutenant de nouveaux projets de production d'énergies renouvelables. En 2019, en Île-de-France, on a soutenu 18 centrales photovoltaïques citoyennes sur toitures, portées par trois collectifs pour un total de 20 MW. Enercoop leur accorde un tarif négocié sur vingt ans pour garantir leur soutenabilité.

Le secteur de l'énergie verte est aujourd'hui investi par les acteurs traditionnels comme EDF ou Engie. Des géants de l'alimentaire se positionnent aussi. Comment Enercoop peut-elle résister face à ces géants ?

La première force d'Enercoop, c'est son réseau de sociétaires. Ils portent nos projets et en sont les meilleurs ambassadeurs. La marque Enercoop a de plus en plus de notoriété. Elle est reconnue par les pouvoirs publics et était à nouveau en tête du classement de Greenpeace sur les énergies vertes cette année. Nous avons aussi un réseau de partenaires dans le milieu de l'ESS. Nous construisons en nous appuyant sur eux parce que l'on croit beaucoup à la coopération. Nous ne ferons pas la transition énergétique tout seuls.

Quel est le rôle des entreprises dans la transition énergétique ?

Toutes les entreprises ont un rôle à jouer. Nous avons besoin de celles qui ont le plus de puissance, mais la transition ne marchera que si elle est démocratique. De ce point de vue, je pense que l'on a aussi besoin d'entreprises de proximité.

Vous dénoncez depuis longtemps l'absence de transparence des certificats d'énergie. Pourquoi ?

De plus en plus de citoyens sont intéressés par les offres d'énergie verte. Aujourd'hui, les fournisseurs ont le droit d'acheter de l'énergie nucléaire et de payer séparément pour accoler un certificat de garantie sur cette énergie. Malheureusement, la réglementation ne permet pas de faire la distinction entre une offre sourcée nucléaire et Enercoop qui propose 100 % de contrats directs avec les producteurs d'énergies renouvelables. Nous sommes d'ailleurs

investis dans les travaux menés par l'Ademe, qui essaie de mettre au point un label pour permettre aux consommateurs de faire la différence entre les offres.

Enercoop se présente comme un fournisseur d'énergie militante. Comment se traduit cet engagement ?

Nous avons des partenariats avec des entreprises de l'ESS et des ONG de l'environnement pour appuyer un certain nombre de plaidoyers. Nous avons aussi un programme de lutte contre la précarité énergétique qui passe par un encouragement au microdon sur facture pour les consommateurs et au don d'énergie du côté des producteurs. Ces dons servent à financer des associations de lutte contre la précarité énergétique. Cette année, 30 000 euros seront reversés aux associations. Le militantisme passe aussi par des exigences dans notre fonctionnement interne. Chez nous, l'écart de salaire maximum est de 1 à 3 et nous avons une gouvernance partagée.

En 2016, vous avez rejoint la REScoop, la Fédération européenne des coopératives de l'énergie renouvelable. Quels enseignements peut-on tirer de l'expérience de nos voisins européens ?

La transition énergétique doit se construire à un échelon large. Alors que les acteurs français de l'énergie citoyenne veulent viser 15 % d'énergies renouvelables entre les mains des citoyens et collectivités à horizon 2030, sans que cela soit repris dans la programmation énergétique de la France, d'autres pays ont des législations plus ambitieuses. Les Pays-Bas ont inclus dans leur loi stratégie-climat pour 2030 un objectif de 50 % d'électricité renouvelable terrestre produite par des sociétés détenues par des acteurs locaux. En France, la question de la coconstruction reste à travailler. Les choses s'accroissent, mais il y a des raisons d'être inquiets, notamment par rapport à la capacité du monde à réagir aux questions climatiques.

PROPOS RECUEILLIS PAR CLAIRE LE NESTOUR, JOURNALISTE

ALLER + LOIN

Centre de ressources en ligne du Réseau pour la transition énergétique, « Transithèque Entreprendre la transition ». Sans prétendre à l'exhaustivité, cette biblioblogographie présente des ressources clés sur la transition énergétique des entreprises. Décembre 2019. En savoir plus : www.cler.org

Près d'Orléans, l'énergie verte se conjugue avec l'emploi local

En avril 2019, une convention de partenariat a été signée entre Valorem et la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans pour favoriser le retour à l'emploi sur le chantier du parc photovoltaïque de Mézières-Lez-Cléry.

À Mézières-Lez-Cléry (Loiret), la société Mézières Énergies, détenue à 100 % par l'opérateur français et indépendant Valorem, a enjoint la filiale de construction Valrea et ses sous-traitants à recruter localement des personnes éloignées de l'emploi sur le chantier du parc photovoltaïque. Pour faciliter les embauches au plus près du chantier et réduire les contraintes de mobilité, les agences de Pôle emploi et le Réseau local de l'insertion par l'activité économique se sont mobilisés avec la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans. Les personnes peu qualifiées ont eu l'opportunité de signer un contrat de travail pour l'entretien de la base vie, le clôturage du site, l'assemblage des supports et des tables photovoltaïques, les réseaux électriques ou encore le gardiennage du chantier.

Au minimum, 7 % des heures ont ainsi été prioritairement réservées aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux jeunes de moins de 26 ans, aux allocataires des minimas sociaux et aux personnes reconnues travailleurs handicapés.

« Mobiliser les ressources locales »

Pour Philippe Leloup, président de la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans, « le projet de construction d'une centrale photovoltaïque a permis de mobiliser les ressources locales, en termes de développement durable et pour l'emploi, notamment grâce à l'inscription de clauses sociales dans les différents marchés de cette opération. Ainsi, chaque projet se révèle être une richesse pour le

développement local ».

Jean-Yves Grandidier, président de Valorem, détaille : « La transition énergétique et solidaire est dans l'ADN du groupe. L'idée est de valoriser les ressources de chaque territoire. À Mézières, cela s'est traduit notamment par des clauses d'insertion sur le chantier pour ouvrir la porte du retour à l'emploi local. Par ailleurs, les citoyens du Loiret et des départements limitrophes ont aussi pu participer au financement du parc photovoltaïque de Mézières avec un taux de rémunération préférentiel. » Ainsi, Valorem a proposé une campagne de financement participatif citoyen avec un objectif initial de 250 000 euros. Face au succès, la collecte a été déplaçonnée et 226 particuliers ont pu apporter 426 000 euros.

Valorem et le fournisseur d'électricité verte Planète Oui ont conclu un partenariat pour que les riverains des communes voisines de la centrale photovoltaïque puissent bénéficier d'une réduction de 10 % par rapport à la part variable des tarifs réglementés de vente d'électricité. Cette offre locale couronne une approche globale et durable : une énergie moins chère, propre et sûre, un environnement protégé, l'emploi de proximité et le financement citoyen.

Consommation de 2400 foyers

Située sur une ancienne carrière, la centrale solaire de Mézières-Lez-Cléry se verra équipée de trackers (suiveurs de soleil) pour optimiser la production d'électricité. Avec une puissance installée de 5 MWh et une production estimée à 6400 MWh par an, ce nouveau parc permettra de couvrir la consommation électrique d'environ 2400 foyers, soit trois fois plus que les besoins des habitants de la commune.

En savoir plus : www.valorem-energie.com

UNE CONTRIBUTION DE VALOREM, ADHÉRENT DU CLER

Organic Vallée, bientôt un laboratoire de l'économie circulaire ?

Près de Toulouse, une zone développant diverses activités pour valoriser la matière organique devrait voir le jour, mais rencontre quelques embûches...

Depuis plus de quinze ans, Jean-Luc Da Lozzo, président et cofondateur de Cler Verts à Bélesta-en-Lauragais (Haute-Garonne), s'intéresse à l'économie circulaire. Son entreprise a développé des activités en lien avec la valorisation des déchets organiques : compostage de déchets verts, broyage du bois pour production d'énergie, collecte, méthanisation de biodéchets, vente de compost... « En 2016, nous avons eu une opportunité d'acquiescer un ensemble foncier attenant au site. L'idée fut alors de constituer une zone d'agroactivités en économie circulaire, pour utiliser les ressources locales et les valoriser, en se focalisant notamment sur le travail de la matière organique et le flux de matières », explique-t-il.

Différentes activités pouvant participer au projet sont alors identifiées : « Une brasserie dont les déchets (les drêches, ndlr) permettraient de nourrir les animaux d'un éleveur, une boulangerie dont la chaleur serait utilisée pour pasteuriser des supports de culture de champignons... » L'idée : mettre en œuvre une économie symbiotique, c'est-à-dire qui met en symbiose les écosystèmes naturels et les activités humaines.

Fin de non-recevoir

Mais alors que plusieurs acteurs avaient manifesté un intérêt et que certains s'étaient même installés, le projet s'est arrêté en 2018. « Malgré le soutien des collectivités territoriales, l'État nous a opposé une fin de non-recevoir. En effet, il considère que ce n'est pas un projet agricole, mais industriel. Les terrains doivent être classés en zone

d'activités pour que le projet puisse se poursuivre », détaille Jean-Luc Da Lozzo. Pour cela, la commune doit l'inscrire dans son Plan local d'urbanisme, qui n'est pas encore écrit...

« Nous avons bien essayé de discuter avec les services de l'État, en expliquant les enjeux économiques et l'importance de développer au plus vite Organic Vallée, mais sans succès pour le moment... C'est vraiment dommage. Une loi sur l'économie circulaire est dans les tuyaux, mais il faudrait déjà mettre en place des dispositions pour les projets en cours autour de la matière organique, créer des systèmes dérogatoires, peut-être penser à une labellisation spéciale par exemple. On a ici une opportunité de mettre en place des clusters, c'est dommage de perdre autant de temps ! »

Céréales bio et champignons

En attendant, Organic Vallée se poursuit tout de même autant que faire se peut. Une société agricole en partenariat avec un exploitant bio du secteur a été créée : 30 hectares de céréales bio poussent désormais. « Les terres étant pauvres et usées, nous avons dû apporter massivement du compost et de la luzerne. C'est donc déjà la mise en place d'une économie circulaire », précise Jean-Luc Da Lozzo, qui reste optimiste et patient. Une production de champignons s'est aussi montée : une partie est vendue pour être consommée, et l'autre permet de créer un matériau qui ressemble au cuir et pourrait être utilisé comme emballage. Par ailleurs, une usine de méthanisation, portée par Cler Verts et qui a la capacité de traiter divers types de déchets (agroalimentaires, des supermarchés, des ménages...), fonctionne depuis 2016 et produit 5 MW électriques (revendus sur le réseau EDF) et 6 MW thermiques (utilisés sur site).

En savoir plus : www.organicvallee.fr
PAR CLAIRE BAUDIFFIER, JOURNALISTE

ACT, une méthode pour évaluer les entreprises

Imaginée par l'Ademe et le CDP, ACT vise à évaluer les stratégies énergie-climat des grandes organisations. Explications.

C'est en 2015, autour de la COP21 et via l'Agenda des solutions, que la méthode ACT (Assessing Low Carbon Transition) a été imaginée. Portée par l'Ademe et le CDP (ex-Carbon Disclosure Project), elle a été lancée officiellement en France en 2019 et est mise en œuvre depuis quelques mois par l'Association Bilan carbone (ABC) sur les volets compétences et formations (notamment des bureaux d'études qui vont évaluer les entreprises). « L'objectif est d'évaluer à quel degré les stratégies énergie-climat des grandes entreprises sont alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris et de voir quels sont les progrès possibles. C'est une méthode sectorielle, qui permet de se comparer à des sociétés du même domaine. Quatre sont évaluables pour le moment : construction automobile, grande distribution, production d'électricités et bâtiment. Trois autres sont en cours de développement : transport, pétrole et gaz, industrie du ciment », développe Damien Huet, délégué général d'ABC. L'évaluation ACT coûte à l'entreprise autour de 4 000 euros, qui peuvent être financés jusqu'à 70 % par l'Ademe.

En premier lieu, l'entreprise volontaire suit, avant l'évaluation, une formation d'une journée à la méthode avec ABC, pour en comprendre le fonctionnement. « Ensuite a lieu l'évaluation en tant que telle. Elle dure autour de cinq jours. L'évaluateur va collecter des données internes et externes, poser des questions sur la prise en compte de l'enjeu climat au sein des activités de l'entreprise et finalement donner une triple note. Une note quantitative de performance, sur 20, qui balaye les activités (achats, actions fournisseurs, performance

des produits vendus...), et deux notes qualitatives. L'une de A à E, qui reflète la sincérité, la cohérence et la connaissance des sujets liés à la transition bas-carbone. L'autre, de tendance, + ou -, qui indique l'avis de l'évaluateur sur les actions passées, en cours et à venir de l'entreprise, et sa capacité à s'améliorer », poursuit Damien Huet.

8C+ pour Maisons du Monde

Aujourd'hui, une vingtaine de bureaux d'études, spécialisés sur les enjeux liés au climat, sont prêts à intervenir. Une soixantaine d'entreprises ont été formées et une dizaine (Kiabi, Decathlon, Norauto...) vont être évaluées sous peu. Maisons du Monde (7 000 salariés, dont 4 500 sur le territoire) fait partie de celles ayant déjà été évaluées.

« Nous avons voulu participer à ACT pour aller plus loin dans notre stratégie et faire valider notre plan d'action, déjà plutôt ambitieux », détaille Rémi-Pierre Lapprend, chef de projet RSE du groupe. Nous avons reçu une note de 8C+, qui nous indique de vraies marges de progrès et nous pousse à aller plus loin, en identifiant clairement les leviers d'action. » Si l'entreprise avait déjà travaillé sur la réduction de la consommation électrique dans ses magasins, ACT lui a permis d'engager une réflexion sur l'impact environnemental des produits. « Nous avons donc mis le sujet de l'écoconception au cœur de notre stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec l'objectif d'une réduction de 15 %, d'ici 2030, des émissions des produits et de leur transport. » Désormais, l'Ademe travaille à un référentiel pour mener une expérimentation sur les TPE et PME.

En savoir plus : edouard.fourdrin@ademe.fr ou damien.huet@associationbilancarbone.fr
PAR CLAIRE BAUDIFFIER, JOURNALISTE

En coopérative, Les 7 Vents défrichent plus vite

Née à Coutances en 1998, la Scic a fait figure de pionnière dans le milieu des énergies renouvelables. Elle combine aujourd'hui Espace info-énergie, bureau d'études et laboratoire d'innovation.

Défricheurs », « catalyseurs de projets durables », « vecteurs d'innovation »... Quand les salariés des 7 Vents doivent résumer leur activité, les termes choisis tournent toujours autour du futur. « Cela fait partie de notre ADN », souligne Julien Fremond, conseiller info-énergie et chargé de communication. L'histoire de la coopérative a commencé à la fin des années 1970 en Normandie. Michel Frémont, électronicien et « vert avant l'heure », installe des panneaux solaires et une éolienne dans son jardin. Conscient de l'intérêt suscité, il crée, en 1998, Les 7 Vents du Cotentin, une association vouée à accompagner citoyens et territoires dans la transition énergétique. La suite se raconte en accéléré. L'association devient Espace info-énergie dès 2002, embauche plusieurs conseillers, et se transforme, en 2005, en Société coopérative d'intérêt collectif (Scic). Un bureau d'études bâtiment durable et énergies renouvelables est alors créé.

Pôle dédié aux projets européens

Aujourd'hui, la Scic compte une quinzaine de salariés qui ont la moitié des voix aux assemblées générales. La liste des sociétaires mêle collectivités, entreprises et particuliers avec une part sociale à 20 euros. Jean-Pierre Lemasson, ancien dirigeant d'une entreprise de pompes à chaleur, assiste à toutes les réunions depuis une dizaine d'années. « Je donne quelques conseils, mais pour moi, être sociétaire, c'est surtout l'occasion de rester investi dans la maîtrise de l'énergie », raconte-t-il. La coopérative, par ses statuts, est à but non

lucratif. Et si la Scic a eu quelques frayeurs sur la pérennité de certains emplois ces dernières années, sa notoriété et sa vision suffisent à attirer des stagiaires ingénieurs des formations les plus prestigieuses.

En parallèle de l'Espace info-énergie et du bureau d'études, la Scic a monté un pôle dédié aux projets européens. « Nous trouvons des partenaires dans toute l'Europe afin de partager connaissances et financements pour territorialiser des projets en Normandie », explique Florian Guillotte, chef de projet innovation et international. Le but est de sortir les innovations des laboratoires. Nous avons souvent fait des premières régionales, comme le premier Plan climat ou le premier bilan carbone des entreprises. » Quand ces marchés se sont établis et que de gros acteurs les ont investis, la coopérative a néanmoins eu du mal à faire face. C'est aussi pour cela qu'elle doit se renouveler en permanence.

Depuis un an, la Scic développe par exemple un projet citoyen de panneaux photovoltaïques (100 kW) dans le Coutançais. Une première dans la Manche. Des habitants de Granville, Cherbourg et La Hague ont déjà exprimé leur envie de mener un projet similaire. « Pour le premier projet, nous intégrons l'ensemble de l'opération au sein de la Scic, y compris l'achat et le prêt bancaire, mais cela représente un investissement », souligne Julien Fremond. Nous ne pourrions pas reproduire tout le temps ce modèle. » L'objectif sera donc de monter quelques projets et de proposer, pour les suivants, un appui technique et financier. En parallèle, la coopérative planche sur l'ouverture d'un tiers-lieu avec d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire. Une façon de continuer à défricher.

En savoir plus : www.7vents.fr
PAR CLAIRE LE NESTOUR, JOURNALISTE

Une expérimentation dans les territoires pour lutter contre le chômage de longue durée

Depuis 2016, ce projet permet à des demandeurs d'emploi de retrouver un travail en développant des activités utiles sur le territoire. Explications.

Le projet Territoires zéro chômeur de longue durée a été porté pour sa phase de démarrage par ATD Quart Monde en partenariat avec le Secours catholique, Emmaüs France, Le Pacte civique et la Fédération des acteurs de la solidarité. Dès le départ, les différents acteurs partageaient la volonté que la conduite opérationnelle de ce projet puisse être ensuite gérée par une organisation ad hoc. L'association Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) a ainsi été créée le 7 octobre 2016 pour prendre la suite de l'action. Sa mission est de démontrer qu'il est possible à l'échelle de petits territoires, sans surcoût significatif pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire.

C'est quoi une EBE ?

Une entreprise à but d'emploi a pour mission d'assurer le recrutement des personnes privées d'emploi et de prospecter de manière permanente les activités utiles qui ne sont pas réalisées sur son territoire. Si ce sont habituellement les demandeurs d'emploi qui répondent à des offres d'emploi émises par les entreprises, dans la démarche de l'EBE, le mécanisme s'en trouve inversé : c'est le comité local d'expérimentation, en lien avec l'EBE, qui recense les compétences et les met en relation avec les besoins du territoire. L'EBE a pour vocation de mettre en œuvre cet appariement. Cette structure de l'économie sociale et solidaire peut présenter plusieurs formes juridiques (SA, Scop, Scic, association...) et a pour priorité de créer des emplois à l'échelle du territoire.

Comment ça marche ?

Cette expérimentation se fonde sur trois constats qui permettent de penser qu'il est humainement et économiquement possible de supprimer le chômage de longue durée à l'échelle des territoires : 1) Personne n'est inemployable ; 2) Ce n'est pas le travail qui manque ; 3) Ce n'est pas l'argent qui manque. « *Le coût du chômage de longue durée est estimé à environ 18 000 euros par an et par personne privée d'emploi depuis plus d'un an*, précise Marie-Laure Brunet, directrice du comité local d'expérimentation de la communauté de communes Entre Nièvres et forêts (Nièvre) et de l'entreprise à but d'emploi EBE58. *La question centrale de la démarche est de savoir comment réactiver le coût des dépenses passives du chômage pour créer des emplois.* » Sur chaque territoire habilité dans l'expérimentation, le pilotage est assuré par un comité local pour l'emploi qui va assurer ensuite le portage des EBE territoriales.

Élargir l'expérimentation ?

Depuis le lancement opérationnel de l'expérimentation sur les dix territoires il y a plus de 3 ans, le bilan à mi-parcours met en avant des bénéfices économiques et sociaux évidents. L'extension de la démarche est prévue à 50 territoires, mais devra passer d'abord par la promulgation d'une seconde loi.

L'exemple de l'EBE 58 : recréer du lien social

C'est aujourd'hui 92 salariés en CDI, à temps plein et à temps choisi, payés au SMIC, qui répondent à des besoins utiles, identifiés pour et par le tissu économique du département de la Nièvre. Ces activités

concernent la foresterie locale (bois et forêt), l'affouage (coupes de bois sur les biens communaux), le maraîchage (vente directe et restauration collective), les ateliers de motoculture et de réparations, la recyclerie et la ressourcerie, le recyclage et les services (entreprises, collectivités et activités agricoles).

En savoir plus : www.tzclld.fr

PAR CYNTHIA KARI, RESPONSABLE COMMUNICATION AU CLER

Le livre qui raconte l'expérience

Grâce à l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, des femmes et des hommes privés d'emploi depuis des années ont signé un CDI dans une entreprise à but d'emploi (EBE, voir encadré ci-contre) sur dix territoires volontaires. Ces personnes ont retrouvé par le travail leur dignité et une place dans la société.

Ce projet citoyen inédit parle sur la mobilisation des acteurs économiques d'un territoire donné et de ses habitants pour faire de l'emploi un bien commun. Fin 2018, c'est près de 800 emplois à temps choisi, sans sélection à l'embauche, qui ont ainsi été créés autour d'activités utiles à la société. Et les bénéfices générés par ce retour à l'emploi sont supérieurs au coût du chômage !

Mêlant témoignages des différents acteurs et analyses économiques, cet ouvrage dresse un premier bilan après deux ans d'expérimentation et propose des pistes de réflexion pour assurer son succès alors que l'extension à de nouveaux territoires est à l'ordre du jour.



À se procurer : Zéro chômeur, dix territoires relèvent le défi, de Claire Hédon, Didier Goubert et Daniel Le Guillou (Quart Monde).

PAROLES DE...

Laurent Grandguillaume

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION TZCLD

« Avec la création de l'association Territoires zéro chômeur de longue durée, nous engageons une nouvelle étape de notre projet commun. Avec les associations fondatrices, les territoires expérimentaux, les experts qui veulent apporter leur expérience, les citoyens bénévoles, les personnes frappées depuis longtemps par le chômage de longue durée et, plus largement, tous ceux qui veulent s'engager, nous sommes unis pour réussir. »

Rozo accompagne les industriels dans leur gestion énergétique

Cette société de conseil en performance énergétique accompagne sur le long terme ses clients sur diverses actions d'économies d'énergie.

Comment optimiser ses consommations énergétiques et diminuer ses dépenses ?

Comment mettre en place un plan d'action pour améliorer l'efficacité énergétique de ses sites industriels ? C'est à ce type de questions et de réflexions que toute entreprise se trouve confrontée à un moment ou à un autre pour faire évoluer ses pratiques vers un modèle plus durable. Depuis 2010, Rozo, société de conseil en performance énergétique, accompagne ses clients sur les financements d'actions d'économies d'énergie, la mise en place d'actions techniques ou d'un système de management de l'énergie.

« La transition énergétique passe par des changements de comportement, qui se traduisent à différents niveaux

dans l'entreprise, et dans des aspects très concrets, à la fois financiers et environnementaux, développe Pierre Rullière, directeur de Rozo. *Après des réflexions et des chantiers amorcés sur les sujets d'efficacité énergétique, les entreprises que nous accompagnons enclenchent un travail de fond sur le long terme.* »

Démarche d'amélioration continue

Loin d'une démarche ponctuelle et décorrelée des autres activités de l'entreprise, le pilotage de la gestion énergétique s'inscrit dans une amélioration continue qui permet de réaliser des économies d'énergie pérennes et une baisse significative des factures énergétiques. « Citons l'exemple du secteur de la métallurgie. Dans ce domaine, la consommation d'énergie a un impact important sur le prix du produit fini, de l'ordre de 20 à 30 %. Ces sujets d'économies d'énergie deviennent stratégiques », précise Pierre Rullière.

Avec une expertise qui s'est développée et affinée dans la grande distribution, l'agroalimentaire, la logistique, la métallurgie ou encore les bâtiments de bureaux, Rozo voit son activité de conseil se développer. Un signe que les industriels ont plus d'appétence pour les questions énergétiques ? Une chose est sûre, les enjeux énergétiques sont de mieux en mieux intégrés et partagés avec les parties prenantes de l'entreprise.

En savoir plus : www.rozo.fr

PAR CYNTHIA KARI, RESPONSABLE COMMUNICATION AU CLER

Prorefei, la formation des référents énergie en entreprise

« Les experts de Rozo forment les équipes chargées de l'énergie pour internaliser les compétences et améliorer la performance énergétique sur le long terme », explique Caroline Haye, cheffe de projet énergie chez Rozo. En effet, pour accompagner et former les industriels dans la gestion énergétique de leurs activités industrielles, Rozo propose des sessions de formation dans le cadre du programme Prorefei. L'objectif ? Former des référents énergie dans l'entreprise et partager les bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique sur des problématiques concrètes (indicateurs, achats, comptage, sensibilisation, veille...).

En savoir plus : www.rozo.fr et www.prorefei.org

Chrysalide, une couveuse d'entreprises qui favorise l'emploi en milieu rural

Portée par l'association À Petits pas, la couveuse Chrysalide accompagne des entrepreneurs souhaitant s'installer à la campagne.

Créée en 1996, l'association À Petits pas se trouve à Ruisseauville, dans le Pas-de-Calais. Elle est née de l'initiative de six personnes désireuses de développer l'emploi dans les territoires et d'y animer un tissu rural grâce à des activités d'économie sociale et solidaire autour de trois grands pôles : les loisirs créatifs, les ateliers citoyens (animation et arts) et la création d'entreprises/écoconstruction. La couveuse Chrysalide a, quant à elle, plus de dix ans et accueille les porteurs de projets sur ses deux antennes, à Ruisseauville et dans l'Avesnois. Un espace test agricole de deux hectares s'est ouvert en 2019 dans les environs d'Avesnes-sur-Helpe.

« La couveuse d'activités Chrysalide accompagne des personnes qui souhaitent créer et tester leur activité

en milieu rural. Nous leur apportons le soutien et l'appui nécessaires pour franchir le pas », explique Clara Lohier, responsable au sein de Chrysalide. La couveuse ne mise pas que sur les projets économiquement performants, mais plutôt sur l'utilité sociale du projet, selon un modèle qui respecte l'homme et l'environnement. Outre l'appui individuel ou collectif (entretiens, ateliers et formations) et une dynamique d'échanges très forte avec les autres porteurs de projet,

la couveuse propose aussi un suivi administratif et comptable, ainsi qu'un cadre juridique qui permet de se lancer et d'exercer rapidement.

« Chrysalide est subventionnée par les communautés de communes du Haut-Pays du Montreuillois, du Cœur de l'Avesnois et la communauté urbaine de Dunkerque. Cela nous permet d'accompagner les porteurs de projets quasiment gratuitement. On ne se rémunère pas sur le chiffre d'affaires qu'ils ont pu générer. Seule une participation symbolique de 5 euros par mois leur est demandée », précise Clara Lohier.

Cadre légal et couverture sociale

Pour réunir toutes les chances de réussite, la couveuse propose aux porteurs de projets de signer un Cape (Contrat d'appui au projet d'entreprise) pendant un an renouvelable. Ce contrat leur offre un cadre légal pour leurs activités économiques et une couverture sociale, tout en leur laissant la souplesse de développer leur activité sans perdre leurs droits (indemnités chômage notamment). Ce cadre juridique et technique offert par la couveuse Chrysalide permet de vérifier et de valider la viabilité des projets. Les activités encadrées sont très variées et alternatives, touchant principalement aux secteurs du bien-être, de l'agriculture biologique et de l'artisanat. Des journées de rencontre sont organisées tous les deux mois pour les personnes désireuses d'en savoir plus sur leur entrée en couveuse.

En savoir plus : www.apetitaspas.net

PAR CYNTHIA KARI, RESPONSABLE COMMUNICATION AU CLER

La couveuse en chiffres

Chrysalide, c'est...

- 69 porteurs de projets en 2018
- Des profils en reconversion professionnelle avec une moyenne d'âge de 36 ans
- Des projets essentiellement orientés sur l'agriculture et l'artisanat
- 500 000 euros de chiffre d'affaires générés en 2018 par les porteurs de projets

Mieux mobiliser les acteurs de la transaction immobilière

Dans l'Ouest lyonnais, l'association Hespul mène une expérimentation pour mobiliser les agences immobilières, les banques et les notaires et leur permettre de mieux conseiller leurs clients sur leur accès aux aides à la rénovation énergétique.

Sur un territoire vaste de 120 000 habitants dans l'Ouest lyonnais, l'association Hespul a été à l'initiative au printemps 2017 d'une expérimentation concluante visant à mobiliser les acteurs de la chaîne de transaction immobilière, à savoir les agences immobilières, les réseaux bancaires et les notaires, pour faciliter la prise de conscience et de décision de travaux chez les propriétaires.

Convaincue que la massification de la rénovation énergétique passe par la sensibilisation, l'information et la formation de ces prescripteurs, l'association, en tant que porteur de l'Espace info-énergie Rhône-Métropole de Lyon, a travaillé en partenariat avec le Syndicat de l'Ouest lyonnais afin de proposer une charte

Zoom sur le programme Actimmo

Ce programme se veut être une réponse opérationnelle à la volonté de mobilisation des acteurs bancaires évoquée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Il a pour objectif de sensibiliser, former et outiller les différents acteurs de la transaction immobilière afin qu'ils puissent pleinement assurer leur rôle de conseil et d'information auprès des ménages avec lesquels ils entrent en contact. Leur position de prescripteurs consiste à orienter leurs clients, en amont de leur projet, vers le réseau Faire (réseau de professionnels indépendants des fournisseurs d'énergie et de matériaux), dont la mission d'intérêt général se traduit par un conseil sur l'opportunité de réaliser des travaux de rénovation énergétique, des solutions adaptées à chaque situation et un accompagnement des particuliers sur la durée dans leurs relations avec les professionnels du bâtiment.

tripartite qui engage les signataires à trouver des solutions pour la rénovation énergétique.

« Une des clés de la réussite de cette initiative a résidé dans les actions de terrain réalisées en 2017 et 2018 auprès des acteurs de l'immobilier du territoire. En 2019, nous avons pu capitaliser sur la dynamique lancée et même étendre la démarche, précise Pauline Michaud, chargée de développement et des partenariats chez Hespul. La méthodologie appliquée pour accompagner et outiller ces prescripteurs économiques fonctionne. Elle est même répliquable sur d'autres territoires. C'est de ce constat et de cette expérimentation réussie qu'est né le programme Actimmo. »

Déploiement de la méthodologie

Pour l'heure, les enjeux se situent au niveau du déploiement de la méthodologie dans diverses zones géographiques du territoire métropolitain et dans l'approche des différentes catégories d'acteurs de la transaction immobilière. Parties prenantes du programme Actimmo, ces acteurs prescripteurs participeront en 2020 à assurer de façon opérationnelle, auprès des particuliers, à la fois le conseil sur les travaux de rénovation énergétique performante, et l'orientation vers les structures du réseau Faire, qui conseillent et accompagnent les particuliers dans leur projet de rénovation.

En savoir plus : www.hespul.org

PAR CYNTHIA KARI, RESPONSABLE COMMUNICATION AU CLER

L'Accord de Paris, c'est aussi pour les TPE-PME

Une majorité de dirigeants de TPE-PME considère la neutralité carbone comme un objectif stratégique sans savoir comment la mettre en place. Pour les y aider, le Cese leur propose des propositions concrètes.

Plus de 10 % des émissions du pays, c'est ce que représentent les TPE-PME. Si l'on ne regarde que l'énergie consommée dans les plus petites industries, c'est sans doute moins de 1 % de ce secteur très concentré en France. Mais en réalité, les 4 millions de PME et TPE ont une empreinte carbone bien plus importante, car elles recouvrent aussi une bonne part des services, transports et commerces. Au total, ce sont plus de 12 à 14 % des émissions de la France qui sont induites par leur activité.

Selon une consultation menée par le Conseil économique, social et environnemental (Cese), une majorité de dirigeants de TPE-PME considère la neutralité carbone comme un objectif stratégique, mais estime n'avoir ni le temps, ni les moyens, ni les connaissances pour la mettre en place. Les entrepreneurs sont comme tous les citoyens : ils ont bien compris l'enjeu du réchauffement climatique, mais n'ont pas encore commencé à agir. Ils sont inquiets quant à ces questions, mais leurs insomnies viennent aussi de leur carnet de commandes, des échéances Urssaf, des soucis de personnel...

Afin d'aider les TPE-PME à faire les premiers pas, le Cese a voté en 2018 des recommandations et propositions concrètes, dont voici trois exemples.

• **Élargir le bilan carbone** aux émissions indirectes, pour répondre à la réalité de l'ensemble des entreprises ainsi qu'aux singularités des TPE-PME. Il s'agit aussi de

pouvoir mieux comparer les performances, notamment vis-à-vis de l'amont et de l'aval de sa filière de production ou de service. Ainsi, le Cese recommande que le bilan carbone obligatoire intègre les postes suivants : impacts du transport, des approvisionnements et livraisons ; trajets des salariés ; impact carbone des déchets et des emballages ; impact des matières premières et fournitures ; impact des investissements.

• **Favoriser les entreprises les moins émettrices**, notamment par l'expérimentation d'une TVA à taux réduit sur les produits et services en boucles locales et faibles en émissions. Le Cese estime également qu'il serait bénéfique de favoriser le « mieux-disant » dans les clauses d'appels d'offres publics sur les productions locales respectueuses de l'environnement.

• **S'engager sur la formation initiale et continue**. Aujourd'hui, ni les responsables d'entreprises, les directeurs administratifs et financiers, ni les comptables ne reçoivent de formation initiale sur la comptabilité et la gestion carbone dans l'entreprise. Le Cese recommande d'intégrer une initiation à la comptabilité et stratégie carbone dans la formation initiale et continue, en particulier dans les filières professionnelles, dans les métiers de gestion et de la comptabilité et dans la formation des dirigeants. Dans le cas de la formation des experts-comptables, le Cese recommande que cette formation devienne obligatoire. C'est bien le minimum si ces derniers ambitionnent de devenir la référence pour certifier les entreprises sur leurs émissions.

En savoir plus : www.lecese.fr/travaux-du-cese/saisines/tpe-pme-comment-reussir-le-passage-la-neutralite-carbone

PAR ANTOINE BONDUELLE ET STÉPHANIE GOUJON, CONSEILLERS CESE

Métiers

La transition énergétique ne sera peut-être pas une opportunité pour les TPE

PAR PETER LEHMANN, ARTISAN CHAUFFAGISTE ET ADMINISTRATEUR DU CLER

Lehmann & Fils

Avec le décollage des énergies renouvelables au début des années 2000, nombre d'artisans chauffagistes ont vu une opportunité pour se diversifier et donner plus de sens à leur métier. J'ai fait partie de ces premiers « Quali » formés à ce moment. Mais la plupart ont vite été découragés par la surcharge de travail imposée et le manque de lisibilité. Une première raison à cette désaffection est le changement continu du montant des aides (Cite, aides régionales, départementales, CEE...). Tous les syndicats professionnels réclament une stabilisation depuis des années. Pour les TPE, les investissements et les embauches sont totalement impossibles à prévoir. De plus, la décision du particulier est très influencée par les aides : ainsi, le chauffage solaire est devenu anecdotique après la forte baisse du crédit d'impôt.

Distorsion de concurrence

Personnellement, je suis passé de huit installations par an à aucune en un an. Ensuite, les contraintes pour l'obtention des labellisations ont longtemps été très chronophages avec des dossiers lourds et complexes. Ce n'est que depuis quelques années que le dossier a été allégé (enfin, on n'est plus obligé de fournir le Kbis à chaque renouvellement !). Il reste néanmoins fortement conseillé d'adhérer à un syndicat professionnel pour assurer le suivi du dossier. Par ailleurs, il faut noter que le règlement des qualifications n'impose aucun quota de personnels formés. Une entreprise de 100 personnes doit avoir le même nombre de référents qu'un artisan seul. On imagine bien le temps de formation (et l'investissement financier)

d'un artisan pour obtenir le label dans les différentes énergies (bois/solaire/pompe à chaleur), et pour le garder, puisqu'il faut produire régulièrement des références d'installation sous peine de repasser la formation. Le résultat est grave : l'artisan va conseiller le matériel dont il a l'appellation plutôt qu'un matériel plus adapté qu'il ne pourra pas poser avec les aides. Est-ce réellement vers ce type de prestations et de conseils que l'on souhaite enfermer l'artisan ? Cette situation représente de plus une réelle distorsion de concurrence vis-à-vis des entreprises plus importantes.

Il a été proposé plusieurs fois un système similaire aux installations gaz : pour les TPE qui n'ont pas l'agrément gaz (parce qu'elles en font peu), elles demandent un contrôle ponctuel avant la mise en service. Ce système aurait pu être généralisé aux énergies renouvelables. Poursuivons enfin avec la mise en place depuis cette année des CEE bonifiés pour le remplacement des chaudières gaz ou fuel. Là aussi, le dispositif n'a évidemment rien arrangé : le dossier à préparer est lourd, complexe et précis à la fois. Même avec l'aide des fabricants, des syndicats professionnels et la bonne volonté des courtiers, la mise en place de ces dossiers CEE reste plus que chronophage... et pourtant indispensable pour décrocher le chantier. Dans le domaine du chauffage, le système actuel est donc surtout conçu pour favoriser les opérateurs de taille importante. Si l'on souhaite que les artisans chauffagistes contribuent à la transition énergétique, il est urgent de réfléchir à des modifications en profondeur. Un travail en ce sens a été entamé au sein du CLER.

Énergie renouvelable

Les projets citoyens sont deux à trois fois plus rentables que les projets privés pour le territoire

PAR ÉNERGIE PARTAGÉE

ÉNERGIE PARTAGÉE

Énergie Partagée a publié, avec le soutien de l'Ademe, une étude sur les retombées économiques locales des projets citoyens de production d'énergie renouvelable. À partir des données issues d'un panel de sociétés d'exploitation (69 % de la puissance installée), Énergie Partagée a calculé et analysé précisément l'impact économique local de l'ensemble de ces projets citoyens. En tout, ce sont près de 100 millions d'euros de retombées économiques locales qui sont ainsi générées par les projets citoyens.

Circuit court de l'épargne

L'étude montre que près de deux tiers des retombées locales sont composées des revenus de l'investissement (dividendes et intérêts distribuables aux citoyens et collectivités) et du recours à des prestataires locaux (pour les études et la maintenance principalement). La fiscalité et les loyers – seuls revenus garantis dans le cas d'un projet classique – ne représentent que 35 % des recettes locales. Ce résultat démontre l'intérêt de favoriser l'investissement des citoyens et des collectivités dans des projets où l'intérêt territorial prime. Le circuit court de l'épargne permet un réel développement économique des territoires. La rentabilité des projets n'est plus celle d'une poignée d'actionnaires privés, mais celle du territoire tout entier.

La production d'énergie renouvelable permet de relocaliser dans les territoires l'activité économique qu'elle génère. Quand les citoyens et les collectivités maîtrisent le modèle économique et la gouvernance des installations, ils

peuvent favoriser le recours à des prestations d'entreprises locales. Selon Marc Mossalgue, porte-parole d'Énergie Partagée, « si de la valeur est créée sur le territoire à partir de ressources communes, il faut qu'un maximum de cette valeur reste sur le territoire. Aussi, quand 1 euro est investi au capital d'une installation d'énergie renouvelable, ce sont 2,5 euros supplémentaires qui sont créés pour le territoire au lieu de moins d'1 euro quand le projet est totalement privé ».

Activité de long terme

Avec 80 % de la valeur générée au cours du fonctionnement, la production d'énergie renouvelable est une activité de long terme qui doit contribuer au développement local. « Un parc éolien ou une centrale solaire au sol ne doivent pas devenir de simples actifs financiers qui s'échangent de main en main entre acteurs exogènes au territoire. Seul l'investissement public et citoyen est la garantie sur le long terme que les retombées économiques de ces installations profiteront aux territoires qui les accueillent », rappelle Marc Mossalgue.

Une réelle participation à la gouvernance du tissu citoyen et des collectivités territoriales tout au long du projet – dès lors que ces parties prenantes sont formées et accompagnées – sécurise les retombées locales en maîtrisant les choix et les coûts du projet.

En savoir plus : www.energie-partagee.org/etude-retombees-eco

« Scénarios énergie-climat : évaluation et mode d'emploi », le nouveau rapport du Shift Project en partenariat avec l'Afep

Compte tenu de leur dépendance actuelle aux énergies carbonées, les grandes entreprises sont toutes concernées par l'enjeu du changement climatique. À ce titre, elles sont de plus en plus questionnées par leurs parties prenantes, notamment les investisseurs, sur leur alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. Dans ce contexte, comme l'affirme Laurent Burelle, président de l'Association française des entreprises privées (Afep), qui rassemble les 113 plus grandes entreprises françaises

de tous les secteurs économiques, « les entreprises doivent construire leur avenir en intégrant une véritable analyse prospective énergie-climat dans leur stratégie, afin d'anticiper les potentielles ruptures dans leur environnement d'affaires ».

Une étude intitulée « Scénarios énergie-climat : évaluation et mode d'emploi », rendue publique le 18 novembre et menée pour l'Afep pendant près d'un an par le think tank The Shift Project, établit des recommandations à destination des entreprises. L'objectif ? Leur permettre de réaliser des analyses prospectives énergie-climat qui leur sont propres et de rééquilibrer le dialogue entre acteurs économiques et parties prenantes, notamment les agences de notation extrafinancières et financières.

En savoir plus : www.theshiftproject.org/article/scenarios-energie-climat-evaluation-mode-emploi-rapport-shift/

Bpifrance et l'Ademe annoncent le lancement de l'Accélérateur transition énergétique

La France dispose d'une pépinière de PME prometteuses en énergie verte. C'est pourquoi Bpifrance et l'Ademe ont souhaité s'associer pour lancer ce nouvel Accélérateur filière dédié aux entreprises du secteur de l'énergie allant de l'ingénierie (bureau d'études techniques, développeurs de technologie) jusqu'aux exploitants (producteur et exploitant de l'énergie), en passant par les industriels de l'offre (équipementiers et fabricants de composants). Il a pour ambition de

les accompagner dans leur croissance au service des enjeux de la transition énergétique.

Durant leur accompagnement, les dirigeants auront l'occasion d'échanger avec des pairs et ainsi mieux comprendre les chaînes de valeurs, écosystèmes et équipements français pour identifier les synergies et saisir les opportunités du marché. Cet Accélérateur leur apportera une meilleure connaissance des projets collaboratifs axés sur la transition énergétique du territoire et leur permettra de renforcer leur positionnement à l'international. 28 entreprises à fort potentiel ont d'ores et déjà été sélectionnées pour faire partie de la première promotion. Durant vingt-quatre mois, elles vont bénéficier d'un programme d'accompagnement collectif axé sur les enjeux de la filière.

Paris Action Climat : les entreprises parisiennes s'engagent pour le climat

En mars 2018, Paris a adopté son Plan climat. Il fixe des objectifs pour un

Paris neutre en carbone et entièrement converti aux énergies renouvelables d'ici à 2050.

Dans ce cadre, la Ville de Paris développe divers partenariats avec des acteurs installés sur le territoire afin d'établir des objectifs concrets visant à réduire l'empreinte écologique

de leurs activités, mieux préserver les ressources, et à valoriser l'écoconception des produits. 13 nouvelles entreprises signataires ont signé, le 7 novembre, la charte Paris Action Climat. Elles rejoignent ainsi les 52 autres sociétés déjà partenaires. Pensée comme un label, la charte propose trois niveaux d'engagement dans la mise en œuvre

des objectifs du Plan climat. Parmi les signataires, on y retrouve notamment La Poste, Schneider Electric, Casino, la Caisse des dépôts, Salesforce, ou encore la Fédération française de tennis/Roland Garros.

En savoir plus : www.paris.fr/pages/13-entreprises-s-engagent-avec-paris-pour-le-climat-7266

Programme Invest : accélérer l'investissement pour la performance énergétique industrielle

En France, seulement 12 % des entreprises industrielles agissent pour améliorer leur performance énergétique sur le moyen à long terme (étude Greenflex, juillet 2019). En effet, la majorité des industries françaises (88 % d'entre elles) n'a pas encore perçu la nécessité ni les avantages que représente le financement de projets d'efficacité énergétique. Pourtant, face à l'urgence climatique, il est indispensable que les entreprises accentuent leurs efforts et

mettent en place des actions concrètes pour réaliser leur transition énergétique.

Invest est un programme de montée en compétences (formation et accompagnement avec une combinaison d'expertises énergétique, financière et industrielle) pour le financement de l'efficacité énergétique dans l'industrie. Il est destiné aux acteurs de l'industrie et du financement pour les aider à mieux adresser la problématique de l'efficacité énergétique et accélérer les investissements dans des solutions de performance énergétique industrielle.

Ce programme a pour ambition d'accompagner 1000 acteurs du financement de la performance énergétique dans l'industrie d'ici à décembre 2020.

En savoir plus : www.invest.org

La Fabrique écologique : quelle prise en compte de la voix de l'environnement dans l'entreprise ?

Depuis la loi Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte) en 2018, l'entreprise est reconnue comme un acteur incontournable pour gérer l'urgence climatique et environnementale. Si, dans l'entreprise, les enjeux sociaux sont portés par les instances représentatives du personnel, y compris dans des conseils d'administration, qu'en est-il des enjeux environnementaux ? La note proposée par la Fabrique écologique, do thank écologique, décrit les grandes lignes de la nature et du fonctionnement de l'entreprise, et ses interactions principales avec l'environnement.

La prise de conscience de l'environnement dans l'entreprise, après avoir démarré à une échelle locale, a pris des proportions globales amenant à la création de nombreux instruments stratégiques internationaux, qui se sont ensuite retranscrits dans le management.

Trois recommandations fortes et concrètes visent à mieux porter la voix de l'environnement dans l'entreprise. Elles peuvent être transposées en tout ou partie, quelle que soit la taille de l'entreprise. Ces recommandations visent à mettre en place, dans chaque entreprise, une fonction de médiateur environnement, un représentant de la nature et des générations futures extérieur à l'entreprise et, enfin, un examen systématique de l'application du guide des bonnes pratiques.

En savoir plus : www.lafabriqueecologique.fr/quelle-voix-pour-lenvironnement-dans-lentreprise/

LE POINT SUR...

Un nouveau calculateur pour une « taxe carbone juste »

Un an après la crise des gilets jaunes, le Réseau action climat, Oxfam et le Secours catholique - Caritas France ont lancé un calculateur qui permet d'évaluer un dispositif de redistribution des recettes de la taxe carbone vers les ménages les plus modestes. Explications.

Il y a un an, la hausse de la taxe carbone, conjuguée aux augmentations du prix des carburants sur les marchés internationaux, a déclenché le mouvement des gilets jaunes. Mais les demandes étaient plus profondes, notamment en faveur d'une plus grande justice fiscale. Si la taxe carbone reste un outil central de la politique climatique, elle doit être réformée et un débat doit être ouvert pour répondre à l'urgence climatique et sociale. Les modalités d'application de cette taxe en France illustrent parfaitement la nécessité de réaliser une double évaluation, à la fois climatique et sociale.

Pourquoi une tarification du carbone ?

La tarification du carbone conduit à augmenter le prix des énergies fossiles et incite donc à moins en consommer : c'est à ce titre que la taxe carbone est un outil efficace pour lutter contre le dérèglement climatique, même si ce n'est bien sûr pas le seul (les normes, les subventions, l'investissement public et privé jouent également un rôle crucial). À court terme, certains ménages et certaines entreprises peuvent avoir du mal à réduire leur consommation d'énergies fossiles, par manque d'alternatives simples. Par ailleurs,

étant donné que les dépenses d'énergie représentent une part plus importante dans le budget des ménages modestes que dans le budget des plus favorisés (en proportion), la taxe carbone actuelle pose un problème de justice sociale. Enfin, certains secteurs sont aujourd'hui exonérés de la taxe, ce qui peut participer à renforcer ce sentiment.

Quelle réduction de gaz à effet de serre pourrait-on obtenir en France en 2030 via la taxe carbone ?

Début 2019, le *Wall Street Journal* a publié une tribune de 3000 économistes (dont 27 prix Nobel), qui montre qu'une taxe carbone qui augmente chaque année serait l'outil le plus efficace pour faire évoluer nos sociétés vers des modes bas-carbone. Les signataires ajoutent qu'il faudra redistribuer les recettes aux ménages pour limiter l'impact social de cette mesure. Effectivement, il est aujourd'hui compliqué d'identifier la meilleure combinaison de dispositifs pour guider la transition écologique et sociale. La taxe carbone permet, d'une manière transversale, d'envoyer un signal prix qui indique, pour tout le monde et pour tous les usages d'énergies fossiles, que ce qui pollue

coûtera de plus en plus cher. Cela permet en parallèle de rendre les alternatives de plus en plus compétitives. Avec une taxe de 100 € par tonne de CO₂, comme cela est inscrit dans la loi relative à la transition énergétique de 2015, le prix du carbone augmenterait de 5,4 €/tCO₂ par an, soit environ 1,5 centime d'euros de plus sur le litre d'essence. Cela permettrait de baisser de 5 % les émissions par rapport à 2019 (en sachant que la taxe carbone ne concerne que 46 % des émissions de la France).

Financer la transition écologique et sociale en redistribuant les recettes de la taxe carbone en faveur des plus modestes... Comment ça fonctionne ?

Une solution pour rendre la taxe carbone plus juste consiste à changer les modalités de redistribution des revenus générés. Une partie pourrait ainsi être reversée directement aux ménages modestes, sous la forme d'un « revenu climat » pour éviter de peser de manière disproportionnée sur leur budget et ainsi assurer l'équité de l'ensemble. Versé sous forme d'un crédit d'impôt ou d'un chèque pour les ménages non imposables et sans condition

d'utilisation, ce revenu climat permettrait de maintenir la fiscalité sur les carburants et le chauffage, sans mettre en difficulté les foyers qui n'ont pas les moyens immédiats de s'adapter. Le montant de la redistribution serait revalorisé à chaque hausse de la fiscalité sur les pollutions. Plusieurs scénarios de redistribution sont possibles.

Le « calculateur taxe carbone juste » permet à chacun de constater et de mettre en regard, en fonction de sa situation personnelle, le montant que représente aujourd'hui la taxe carbone pour son foyer versus le montant reçu si les revenus de la taxe carbone étaient redistribués.

En savoir plus : www.reseauactionclimat.org/calculateur-taxe-carbone-juste

Ils l'ont fait : la Colombie Britannique

En Colombie Britannique, 100 % des recettes de la taxe carbone (un prix de 40 \$ par tonne de CO₂ en 2019, 50 \$ en 2021) sont redistribués aux ménages et aux entreprises. La taxe a permis de réduire les émissions de 5 à 8,5 %, par rapport à un scénario sans taxe. Son impact est neutre sur le pouvoir d'achat des ménages.

Neutralité carbone : où en sont les entreprises françaises ?

Devant la pression des consommateurs et des différentes parties prenantes, les promesses de neutralité carbone et les annonces de compensation des émissions des entreprises s'accompagnent d'un effet marketing fort. Depuis quelques mois,

plusieurs grandes sociétés françaises ont annoncé leur volonté d'être « neutres en carbone », comme Kering ou Air France. Pourtant, selon une étude publiée par le cabinet EcoAct, seulement 5 % du CAC 40 peut aujourd'hui se targuer d'être neutre en carbone. C'est un peu moins bien que les grandes entreprises américaines, britanniques ou espagnoles.

En savoir plus : <http://info.eco-act.com/performance-mati%C3%A8re-de-reporting-climat-cac-40-2019>

Coup de cœur de la doc'

Point de M.I.R, un éventail des bonnes pratiques numériques

Bela Loto, coordinatrice du Point de M.I.R, la Maison de l'informatique responsable, a présenté lors de l'émission des « Clés de la Rénovation » intitulée « Sobriété numérique : y aura-t-il Internet (et la neige) à Noël ? » (décembre 2019) un ingénieux outil pédagogique destiné à sensibiliser les citoyens à une utilisation responsable des outils informatiques. Les bonnes pratiques sont présentées sous forme d'éventail, ce qui peut s'avérer également utile dans les périodes de grande chaleur. À mettre en relation avec le guide grand public de l'Ademe *La face cachée du numérique*.

En savoir plus : www.point-de-mir.com

« Renaissance écologique, 24 chantiers pour le monde de demain »

À quoi ressemble un monde qui a réussi à rester sous 1,5 °C, et comment pourrions-nous y parvenir ? Julien Dossier, auteur de l'ouvrage *Renaissance écologique* (Actes Sud), propose de relever un tel défi en adaptant *L'Allégorie des effets du bon gouvernement*, une fresque peinte par Lorenzetti à Sienne en 1338. *La Fresque du climat* existe en version coloriable et sert de support à des ateliers participatifs, permettant à des groupes de s'initier en trois heures aux problématiques environnementales.

En savoir plus : www.fresqueduclimat.org

Offres d'emploi

Un catalogue de formations

Le service d'offres d'emploi proposé par le CLER à tous les acteurs de la transition énergétique continue à se développer ! Vous pouvez retrouver les dernières offres parues sur le site du CLER, et mobiliser ce service de publication pour diffuser vos offres. Elles seront ensuite diffusées sur Twitter par notre équipe. Ce service est gratuit pour les adhérents et les offres de stage.

En savoir plus : www.cler.org/outils/offres-emploi

Vidéos

Comprendre ses factures d'énergie

Chaque mois, dans l'émission des « Clés de la Rénovation », des experts conseillers du service public de la rénovation énergétique et d'autres spécialistes du réseau CLER apportent, en vidéo, les meilleurs conseils pour réussir son projet de rénovation et réduire ses factures d'énergie. Que voit-on sur sa facture ? Qu'est-ce qu'un kilowattheure ? Quelles sont les taxes que l'on paye sur l'électricité et le gaz ? Réponses à toutes ces questions et bien d'autres dans la dernière émission.

Une émission à revoir et partager sur : www.clesrenov.org et la chaîne Youtube des Clés de la rénovation.

Des webinaires pour se former

Le CLER organise chaque mois de nombreuses téléconférences en ligne dédiées à la transition énergétique. Ces temps de la vie associative permettent de mutualiser les connaissances. Des experts y interviennent pour aborder des sujets d'actualité et échanger avec les participants. Ces séances sont réservées à nos adhérents. Elles peuvent accueillir ponctuellement des acteurs professionnels non adhérents, désireux de découvrir notre réseau, dans la limite des places disponibles.

Retrouvez l'ensemble de la programmation sur www.cler.org/rendez-vous/web-seminaires

Documentation

Le centre de ressources : une bibliothèque et des services

documentaires à portée de clic

Espace de veille et bibliothèque, le centre de ressources du CLER propose au public (enseignants, étudiants, élus adhérents du CLER ou Espaces info-énergie...) de la documentation et de l'information sur les thèmes de la transition énergétique, des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie, au niveau international, européen, national et régional : ouvrages, revues, articles, études, rapports, fiches techniques, vidéos, photographies... Ces documents sont consultables ou empruntables sur place au centre de documentation du CLER à Montreuil, et pour beaucoup d'entre eux, à distance.

En savoir plus : www.doc-transition-energetique.info

Formation

Un catalogue de formations

Le CLER est organisme de formation et développe son activité de formation à la fois pour accélérer le déploiement de ses outils et dispositifs, mais également pour accompagner l'évolution administrative et financière des adhérents. Cette activité se déploie sur le territoire national, en lien avec les adhérents.

Formations At'rapp -

Sessions sur demande - France entière

Les formations At'rapp (Ateliers réflexifs d'amélioration des pratiques professionnelles) sont nées d'une envie de faire expérimenter aux professionnels du secteur associatif et de l'ESS des espaces réflexifs où l'intelligence collective et le soutien du groupe permettent des apprentissages durables, directement liés à leurs pratiques quotidiennes. Les savoirs de chaque participant sont utilisés pour permettre la progression du groupe, et complétés si besoin par des apports spécifiques immédiatement transposables aux situations individuelles.

Deux parcours sont proposés :

- Management dans le secteur associatif et de l'ESS ;
- Pilotage de projet en environnement complexe.

Destination Tepos !

Prochaine session : 31 mars et 1^{er} avril 2020, à Montreuil (93)

Destination Tepos est une méthode de sensibilisation et d'appropriation des enjeux de la transition énergétique par les collectivités locales et acteurs locaux, en vue de la construction de plans d'action énergie sur les territoires. À partir d'un concept de Christian Couturier (directeur du pôle énergie de Solagro), Solagro et l'Institut négaWatt ont développé la méthode Destination Tepos. Elle s'appuie sur un tableur permettant l'évaluation simplifiée de la situation énergie-climat (diagnostic et potentiels), puis un plateau et des cartes à jouer permettant la coconstruction du futur énergétique du territoire. La méthode invite les participants à construire eux-mêmes leur scénario, dans un esprit ludique et collaboratif.

En savoir plus : www.cler.org/outils/formation

AGIR

Municipales 2020 : « Nos énergies communes ! »

Les 15 et 22 mars 2020, communes et intercommunalités verront leurs équipes renouvelées. Dans le contexte de la campagne électorale qui débute, le CLER coordonne une campagne de sensibilisation et de communication, « Nos énergies communes », autour de la transition énergétique dans les territoires et à destination des élus locaux, des candidats, des partenaires de terrain et de l'opinion publique.

En savoir plus : www.cler.org/rendez-vous/municipales-2020

Contribuez

Participez au prochain numéro de *Notre énergie* sur la mise en œuvre de la transition énergétique à l'échelle municipale. Vous pouvez nous aider à construire ce dossier en nous suggérant des retours d'expérience venus du terrain, ou des interlocuteurs pertinents dans les territoires, et en apportant vos outils et bonnes pratiques à partager dans les pages Boîte à outils. Contributions, questions ou commentaires...

Contactez-nous à l'adresse : notre.energie@cler.org

AGENDA

Assises européennes de la transition énergétique 2020

DU 28 AU 30 JANVIER 2020 À BORDEAUX

Les Assises européennes de la transition énergétique sont devenues au fil du temps le rendez-vous annuel des acteurs territoriaux européens engagés dans la transition énergétique. Près de 3500 participants, représentants des pouvoirs publics, des mondes économiques et académiques et de la société civile, sont attendus pour échanger et débattre de leur engagement en faveur de la transition énergétique. Découvrez le programme et la participation du CLER sur notre site !

Rencontres du CLER - Réseau pour la transition énergétique

DU 9 AU 11 JUIN 2020 À POITIERS

Rendez-vous aux rencontres annuelles du réseau CLER, et à l'Assemblée générale de l'association. Ces trois jours de rencontres ont pour ambition de rassembler les acteurs de la transition énergétique (collectivités, associations locales, entreprises, société civile) autour d'une réflexion et d'actions communes destinées à accélérer la transition énergétique. Au programme : des plénières, des ateliers et des visites de terrain pour partager, échanger et coconstruire des propositions ambitieuses en faveur de la transition énergétique.

En savoir plus : www.cler.org/agenda



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

Abonnez-vous

En 1995, le Réseau pour la transition énergétique publiait le premier numéro de sa revue CLER Infos. En 2019, cette publication change de nom et de format pour faire le récit d'une transition énergétique territoriale et donner la parole aux acteurs de terrain. Tirée à 1000 exemplaires, elle est proposée gratuitement aux structures adhérentes de notre réseau.

Pour la recevoir, contactez-nous ou accédez au mode d'emploi : www.cler.org/outils/publications